



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'Avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LARGENTIERE, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Mairie de Largentière, sous la présidence de M. DURAND Jean Roger, Maire, en session ordinaire

Etaient présents : M. DURAND Jean Roger, Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès et M. GUILLEMIN Alban adjoints, Mme FRAY Monique, M. ROSE Hermand, M. TOULOUSE Thierry, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, VILLALONGA Jérémy, M. DESCOMBES Bruno, Mme FOURNET Claudine, Mme VILLARD Milène et Mme Juliette OLIVIER.

Absents excusés : Mme. OUZEBIHA Arlette, M. LACROIX Bernard, Mme VILLALONGA Marie-Laure et Mme. FABRE Nathalie.

Procurations : Mme. OUZEBIHA Arlette a donné procuration Mme MAIGRON Agnès, M. LACROIX Bernard à M. TOULOUSE Thierry, Mme VILLALONGA Marie-Laure à M. VILLALONGA Jérémy et Mme. FABRE Nathalie à Mme AMRANE Nadia.

Secrétaire de séance : Mme. Agnès MAIGRON.

OBJET : N° 2023 – 028 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023 :

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales,

DECIDE : à l'unanimité des membres présents

de monter les 3 taux pour l'année 2023, de la manière suivante, à savoir :

- taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI de 28,31 % à 31,31 %
- taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI de 103,17 % à 106,17 %
- taux de TAXE D'HABITATION de 22,59 % à 24,92 %

Nombre de conseillers en exercice : 19
 Nombre de présents: 15
 Nombre de votants: 19
 Pour : 19
 Contre : 00
 Abstention : 00
 La Secrétaire de séance

Fait et délibéré à Largentière, le jour, mois et an que dessus
 Au registre suivent les signatures
 Pour extrait certifié conforme
 A Largentière, le 12 Avril 2023,
 Le Maire,

Agnès MAIGRON



Jean Roger DURAND